

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2010)
Heft: 2

Artikel: Le développement de l'instruction des cadres dans la FOAP bl/art
Autor: Roos, Benedikt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-514413>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La formation de base et technique des troupes blindées a lieu sur la place d'armes de Thoun BE.
Photo © A+V.

Blindés et mécanisés

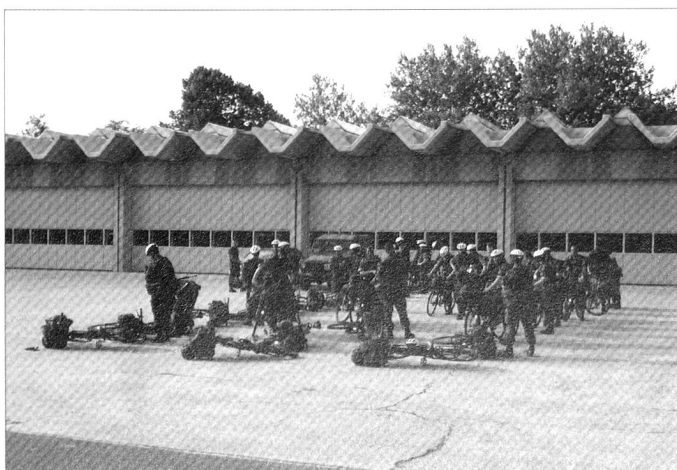
Le développement de l'instruction des cadres dans la FOAP bl/art

Col EMG Benedikt Roos

Cdt écoles de cadres 22

Les modèles d'instruction et en conséquence l'instruction des cadres ont subi des changements profonds avec l'introduction de l'armée XXI. Dans l'armée 61 l'instruction pour un chef de groupe durait 38 semaines et celle d'un chef de section 73 semaines. Dans l'armée XXI l'instruction du chef de groupe dans la FOAP bl/art dure encore et toujours 38 alors que celle du chef de section ne dure plus que 51 semaines. Une façon de voir purement quantitative ne serait toutefois pas adéquate pour apprécier l'instruction des cadres actuelle. Le potentiel de cadre sera apprécié une première fois déjà lors du recrutement d'une durée de trois jours. La sélection pour un cadre militaire se fait après sept semaines d'école de recrues pour ensuite passer dans les écoles de sous-officiers (bl et art). Neuf semaines sont à disposition dans les écoles de sous-officier pour :

- L'instruction technique au système d'armes ;
- L'instruction de base de la conduite ;
- L'instruction de base de méthodologie de l'instructeur militaire.



Ecole d'officiers et école de section. Photos © A+V.

La sélection des futurs officiers aura lieu simultanément. Les élèves sous-officiers sans proposition retournent à l'école de recrues pour le service pratique d'une durée de 21 semaines. Les candidats officiers accomplissent ensuite un stage d'officiers central à Berne pour ensuite être instruits pendant 14 semaines dans l'école d'officiers bl/art. Le plus grand défi de l'instruction des officiers réside aujourd'hui dans le fait que les officiers n'ont accompli ni une école de recrues entière, ni un paiement de galons en qualité de chef de groupe. Ceci a pour conséquence que les futurs officiers devront enseigner plus tard aux recrues ne sont pas encore consolidés. Cette lacune devient particulièrement évidente lorsque les aspirants sont engagés en qualité de directeurs des exercices de groupes. A cause de cette absence d'expérience, nous ne pouvons pas nous concentrer sur la formation de directeur d'exercice mais devons simultanément parfaire :

- Le comportement au combat au niveau soldat ;
- La conduite du chef de groupe ;
- Les tâches du chef de section ;
- La méthodologie de l'instruction de la formation.



L'instruction simultanée de ces quatre niveaux n'est pas seulement astreignante pour l'aspirant, mais aussi très exigeante pour l'instructeur. La réduction des forces de défense a pour conséquence un besoin réduit de relève dans les troupes blindées et d'artillerie et donc également un nombre réduit de candidats officiers. C'est donc un fait que nous ne disposons que de deux à trois aspirants par début d'école dans certaines fonctions spécifiques. L'instruction pratique de la conduite pendant l'école d'officiers, en qualité de chef de section, est donc très limitée. L'école de cadres bl/art prend cette situation en compte en conduisant d'avantage d'exercices pratiques en collaboration avec les écoles de sous-officiers. Cette collaboration permet de former et d'instruire des sections entières. Les expériences faites ont néanmoins démontré que l'instruction pratique de la conduite doit être intensifiée, en dépit de toutes les mesures d'optimisation. Ceci signifie que dès l'année 2010, les officiers accompliront leur service pratique à partir du premier jour de l'école de recrues pour acquérir plus d'expérience de conduite. Etant donné que l'instruction des officiers ne sera pas prolongée pour autant, cette mesure aura pour effet de réduire l'école d'officiers de 4 à 5 semaines. Cette réduction représente en soi un défi nouveau. Les matières à enseigner par l'école d'officiers doivent être adaptées, ce qui aura comme conséquence de redéfinir les interfaces avec les écoles de sous-officiers et avec le stage central d'officiers. L'assistance et la formation continue des chefs de section durant le service pratique est incontournable pour assurer la qualité des jeunes cadres.

Ces adaptations permettent d'éliminer les faiblesses identifiées sans pour autant mettre en cause les points forts de l'école d'officiers bl/art. Ces points forts résident comme auparavant dans le fait que toutes les fonctions sont disponibles pour la conduite du combat interarmes, qui représente la compétence centrale définie pour la FOAP bl/art.

B.R.



Instruction technique à Thounen BE. Test du système du char 87 *Léopard*.
Photo © A+V.

Exercice de combat en localité sur la place d'armes de Buren JU, et tirs de combat à Wichlen GL.

Photo © A+V.

Ci-contre : les exercices en dehors des places d'armes se font rares, mais restent essentielles. Photo © Armeefilmdienst.